TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260923-2026_48-DE

**Date de convocation :**
16 septembre 2026

**Nombre de conseillers**
En exercice : 11
Présents : 10
Nb de procurations : 1
Nb de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

**Etaient présents :** Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL et Agathe RAMPILLON.

**Etaient absents représentés :** Max HURDEBOURCQ a donné pouvoir à Monique BARSACQ.

**Etaient absents non représentés :**

**Secrétaire de séance** : Agathe RAMPILLON.

## 2026-48 Hébergement des renforts saisonniers de gendarmerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Loctudy a signé une convention tripartite avec la Région de gendarmerie de Bretagne et l'association Klaxon Rouge pour l'accueil des renforts de la gendarmerie pendant la saison estivale.

Cette convention prévoit la mise à disposition par l'association Klaxon Rouge d'un logement situé sur le domaine du Dourdy permettant l'accueil du personnel de la gendarmerie en renfort saisonnier du 1er juillet au 31 août 2026. Le loyer du gîte mis à disposition s'élève à 1 800 € TTC pour les mois de juillet et août.

La prise en charge collective du coût de l'hébergement des renforts de gendarmerie (loyer + les dépenses de fonctionnement afférentes) sera supportée par les 12 communes membres de la communauté des communes du Pays Bigouden Sud.

La répartition de ces dépenses est calculée sur le critère de la population DGF 2024. La participation de la commune de Tréguennec s'élève à 16,06 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le versement de la somme de 16,06 € à la commune de Loctudy au titre de la participation aux frais d'hébergement des renforts saisonniers de la gendarmerie.

| VOTE DU CONSEIL | | | |
|---|---|---|---|
| Hébergement des renforts saisonniers de gendarmerie | **Pour** | **Contre** | **Abstention** |
| | 11 | 0 | 0 |

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

